



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Webinaire Pass'Sport saison 2023/2024

---

## Le Pass'Sport, c'est quoi?

Le Pass'Sport est une aide, d'un montant forfaitaire de 50 euros, permettant de réduire, au bénéfice des personnes éligibles, le montant de l'adhésion ou de la prise de licences proposées par les structures et associations sportives rentrant dans le cadre du dispositif pour la saison 2023/2024.

Cette aide prend **la forme d'un remboursement par l'état de la réduction de 50 euros** pratiquée par les structures et associations sportives sur le tarif de l'adhésion ou de la prise de licence effectués **entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 décembre 2023**.



## A qui s'adresse-t-il?

Le bénéfice du Pass'Sport est ouvert, pour l'année 2023, aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes, **au 30 juin 2023 ou au plus tard le 15 octobre 2023 pour les étudiants :**

- ✓ Être âgé de **6 à 17 ans révolus** et bénéficiaire de l'**allocation de rentrée scolaire** ;
- ✓ Être âgé de **6 à 19 ans révolus** et bénéficiaire de l'**AAEH**.
- ✓ Être âgé de **16 à 30 ans** et bénéficiaire de l'**AAH**.
- ✓ Être **un étudiants** âgé **au plus de 28 ans révolus** et bénéficiaire d'une **bourse d'enseignement supérieur** sous conditions de ressources attribuée ou financée par l'Etat ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
- ✓ Être **un étudiants** âgé **au plus de 28 ans révolus** en formation initiale et **bénéficiaire d'une aide annuelle sous conditions de ressources dans le cadre des formations sanitaires et sociales**.



## Dans quelles structures ?\*



- Depuis 2015, les agréments SPORT ne sont plus délivrés par le Préfet, car l'affiliation à une fédération sportive reconnue par l'Etat (liste : <https://pass.sports.gouv.fr/clubs-et-structures-daccueil/le-passsport-pour-les-clubs/> ) vaut agrément"
- Les agréments JEP: le principe d'affiliation à une fédération nationale NE VAUT PAS agrément local. Chaque association doit avoir son propre agrément (cas des centres sociaux, foyers ruraux, MJC...).
- Les agréments antérieurs à 2018 sont obsolètes doivent être renouvelés avant le mois d'aout 2023.

*Le dispositif Pass'Sport peut être mobilisé par les personnes éligibles pour toutes adhésion ou prise de licence auprès des:*

- ✓ Associations sportives et structures **affiliées aux fédérations sportives agréées** à l'exclusion des fédérations scolaires;
- ✓ Associations sportives, (n'ayant pas la pratique sportive dans leur objet) non affiliées à une fédération agréée, **bénéficiant de l'agrément SPORT délivré par le préfet en cours de validité;**
- ✓ Associations **proposant ou organisant une activité sportive et bénéficiant de l'agrément JEP en cours de validité;**
- ✓ Entités **proposant ou organisant une activité sportive, de loisir ou non, ayant a but lucratif, relevant de l'un des codes NAF éligibles et ayant signé la charte d'engagement proposée par le ministère chargé des sports.**

*\*Liste précise des fédérations agréées éligibles sur le portail et en annexe*

## Les structures à Loisirs Sportifs Marchands

### Les codes NAF acceptés :

- 9311Z : gestion d'installations sportives ;
- 9312Z : activités clubs de sports ;
- 9329Z : autres activités récréatives et de loisirs ;
- 9313Z : activités des centres de cultures physiques ;
- 8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;
- 6420Z : activités des sociétés holding.

Attention il manque dans le décret le code 9319Z : autres activités liées au sport



**Les structures à loisirs sportifs marchands doivent aussi signer une charte d'engagement sur le compte asso.** La présente charte est à signer et adressé à USC, COSMO et ACTIVE FNEAPL ( qui accompagnent les structures éligibles dans la démarche) avant le 30 septembre 2023.

**Minimum 3 mois pour un abonnement et d'au moins 10 séances pour des « tickets ».**

### **Celle-ci les engagent à :**

- Proposer une offre portant sur une pratique dans la durée;
- Respecter les obligations de qualification professionnelle;
- Appliquer immédiatement la réduction de 50 € aux bénéficiaires éligibles;
- Concrétiser une collaboration durables avec un ou plusieurs clubs sportifs locaux;



**L'objectif national pour 2023 est d'atteindre 1,8 millions de jeunes bénéficiaires avec 6,7 millions de jeunes éligibles.**

**L'objectif régional PACA pour 2023/2024 est de 135 000 jeunes pratiquants une activité sportive par le biais du PASS'SPORT, un taux de recours à 26,4% et 4255 structures sportives partenaires.**



Bilan 2022: La saison passée, les objectifs atteints au niveau régional étaient de **88 881 jeunes** pratiquants une activité sportive grâce au PASS'SPORT, **3290 structures sportives** partenaires et un taux de **recours à 17,4%**.

**Les publics les moins touchés:**

- Le public féminin
- Le public handisport/sport adapté avec pourtant de plus en plus de structures adaptées (94 clubs FFH et 69 clubs en sports adaptés) ;
- Les étudiants boursiers (41,4% académie Aix Marseille / 38,6% académie de Nice)
- Les primo-pratiquants pas assez informés sur le dispositif.

**Les problèmes rencontrés:**

- Le retard de paiement envers les structures (environ 15 dossiers encore en attente de paiement à ce jour) ;
- Les difficultés des structures à s'enregistrer sur Le Compte Asso (LCA) ;
- Des productions de pièces peu ou non conformes (vigilance sur les fraudes).
- Problème de récupération des codes
- Meconnaissance numérique des bénéficiaires

**Pour 2023:**

Une attention particulière devra être portée sur l'entrée dans le dispositif des primo-pratiquants, des jeunes filles et des jeunes en situation de handicap ainsi que les **résidents QPV**.

Il faudra aussi mettre l'accent sur les **étudiants boursiers** (Chiffres 2022: 25 000 bénéficiaires sur 800 000 éligibles au niveau national en 2022, soit 1,9% et seulement 800 codes envoyés en PACA sur 70 000 boursiers).

## Les évolutions techniques

- **Simplification du contrôle d'éligibilité:** il a été injecté dans LCA une liste de clubs dont **les fédérations sportives attestent qu'ils leur sont bien affiliés au titre de la saison 2023/2024 (ou 2023)** ce qui dispense le club de déposer sa pièce justificative et nous de la contrôler
- **Un pôle d'assistance externalisé** mis en place pour répondre aux questions des usagers et des structures. Il sera joignable par le portail [pass.sport.gouv.fr](https://pass.sport.gouv.fr) et par téléphone (01.40.45.93.00)
- **Un portail usager** [pass.sport.gouv.fr](https://pass.sport.gouv.fr). Les usagers ne pourront avoir accès à la messagerie qu'après une série de questions sur leur éligibilité au dispositif. **En cas d'absence des bases PASS'SPORT et l'absence de codes, les usagers qui se pensent bénéficiaires pourront demander la création d'un code et le rajout dans les bases.**
- **Paiement par vague:** le compteur sera arrêté le 15 de chaque mois (1ere vague le 15 septembre) pour des paiements effectifs à la fin de chaque mois
- Envoi des codes par mail puis par SMS en 2<sup>e</sup> intention



L'impact des simplifications doit réduire les tensions et ainsi faciliter la rythmicité des remboursements et la dynamique du projet. L'enjeu est de re 'créer de la confiance avec les structures éligibles.

Contacts et liens: <https://www.pass.sports.gouv.fr/>  
[drajes-paca-passsports@region-academique-paca.fr](mailto:drajes-paca-passsports@region-academique-paca.fr)



# Le parcours bénéficiaires et structures.

Pour les bénéficiaires: attribution d'un code Pass'sport, **incessible et à usage unique**. A présenter aux clubs ou associations pour la déduction des 50 euros.

**Un pôle d'assistance externalisé** pour répondre aux questions usagers et structures.

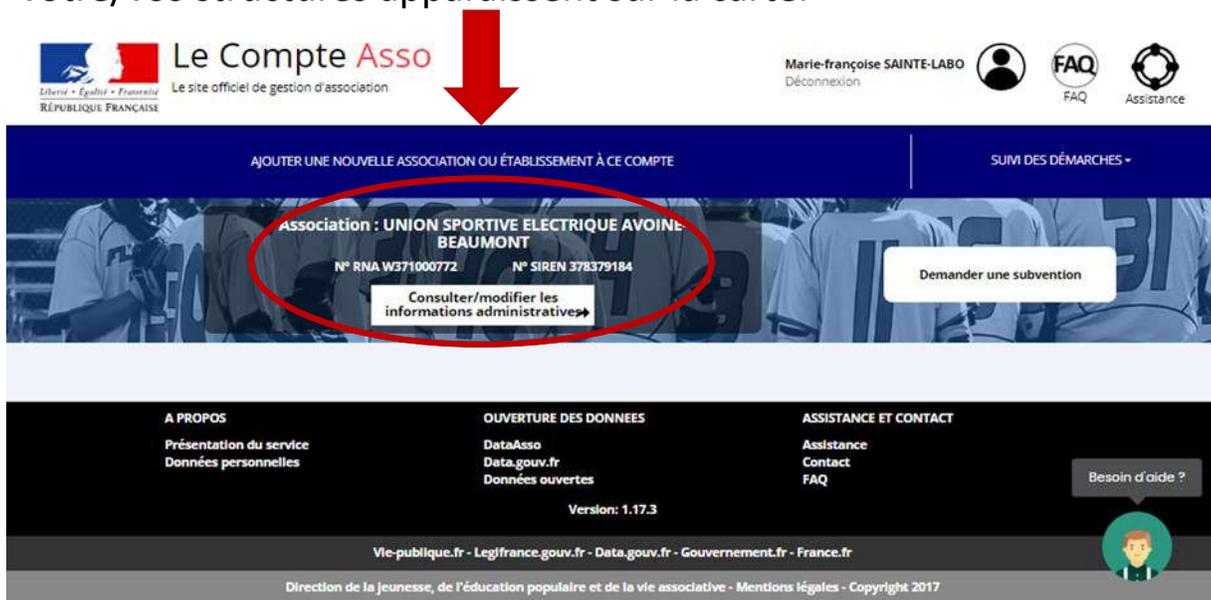
Il permettra notamment de **recupérer son code Pass'sport** si celui-ci n'a pas été reçu.

Joignable par le portail [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr) et par téléphone.



Pour les structures:

- Inscription ou mise a jour des données de votre/vos structures sur LCA = votre/vos structures apparaissent sur la carte.



- Saisie du code individuel du jeune dans LCA pour demander le remboursement du Pass'Sport.
- Pour les inscriptions avant la réception des codes, il est conseillé de demander un cheque de caution à la famille et faire la régularisation en septembre.

La saisi des codes Pass'sport doit se faire avant le 31 décembre 2023. La date butoir des mises en paiement est le 15 de chaque mois pour un paiement au 30 de chaque mois.

# Parcours des structures.

Parcours structure 2023



*Je crée mon compte ASSO et je confirme mes informations*

- La structure est accompagnée pour créer son compte LCA si elle n'en dispose pas (confirmation des informations et téléversement RIB et affiliation/agrément)
- La structure, si elle dispose déjà d'un compte, vérifie ses informations 2023

Je suis sensibilisée et informée sur le dispositif

Je m'informe sur le dispositif

J'applique la réduction

J'effectue ma demande de remboursement

Je suis remboursée

Je suis contrôlée

- Communication sur le dispositif par l'Etat, le mouvement sportifs et les têtes de réseaux des Loisirs Sportifs Marchands
- **Via le portail Pass'Sport**, la structure dispose du calendrier, des dernières nouvelles, des informations et documents clefs
- Le représentant de la structure vérifie l'éligibilité du jeune au Pass'Sport et applique la réduction de 50,00 euros
- Le représentant de la structure saisit le code Pass'Sport de chaque jeune sur le CompteAsso
- La structure reçoit les remboursements demandés par l'Agence de Services et de Paiement
- La structure peut être contrôlée par les services déconcentrés

**Bénéficiaires 2022**  
**par départements.**

Département	Inscrits	Filles	Garçons	Bénéficiaires	Taux Recours	poids Régional	Poids National
Bouches-du-Rhône	34 618	13 267	21 351	223 471	15,49%	39,07%	2,83%
Var	18 483	6 728	11 755	104 398	17,70%	20,86%	1,51%
Alpes-Maritimes	15 805	5 288	10 517	87 877	17,99%	17,84%	1,29%
Vaucluse	13 262	4 721	8 541	69 738	19,02%	14,97%	1,09%
Alpes-de-Hautes-Provence	3 256	1 249	2 007	14 663	22,21%	3,67%	0,27%
Hautes-alpes	3 179	1 299	1 880	11 776	27%	3,59%	0,26%
<b>PACA</b>	<b>88 603</b>	<b>32 552</b>	<b>56 051</b>	<b>511 923</b>	<b>119,41%</b>	<b>100,00%</b>	<b>7,25%</b>



## Point structures CNOSF au 5 septembre

Agréments et affiliations	Nbre de N° SIRET
Agrément JEP	7
Agrément Sport	4
Expérimentation LSM (pour les départements 59, 62, 77, 93, 94)	37
Fédération Clubs Alpains Français et de Montagne	8
Fédération des Sports et Loisirs Canins	1
Fédération Flying Disc France	5
Fédération française Aïkido Budo	1
Fédération française Athlétisme	38
Fédération française Aviron	1
Fédération française Badminton	66
Fédération française Baseball et Softball	1
Fédération française Basketball	319
Fédération française Billard	1
Fédération française Bowling et Sports de Quilles	2
Fédération française Boxe	2
Fédération française Clubs Omnisports	6
Fédération française Cyclisme	5
Fédération française Cyclotourisme	3
Fédération française Danse	15
Fédération française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	2
Fédération française de Hockey sur gazon	3
Fédération Française de Hockey sur Glace	8
Fédération française de Kick Boxing, Muay thaï et Disciplines associées	16
Fédération française de Roller et Skateboard	15

Fédération française de Savate Boxe Française et DA	2
Fédération française de Triathlon et disciplines enchaînées	3
Fédération française d'Haltérophilie - Musculation	1
Fédération française du Sport Boules	2
Fédération française Echecs	11
Fédération française Education Physique et Gymnastique Volontaire	2
Fédération française Equitation	104
Fédération française Escrime	1
Fédération française Etudes et Sports Sous-Marins	2
Fédération française Football	803
Fédération française Football Américain	1
Fédération française Golf	4
Fédération française Gymnastique	37
Fédération française Handball	218
Fédération française Handisport	2
Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et disciplines associées	133
Fédération française Karaté et Disciplines associées	33
Fédération française Lutte	5
Fédération française Montagne et Escalade	17
Fédération française Motocyclisme	1
Fédération française Natation	30
Fédération française Parachutisme	1
Fédération française Pelote Basque	1

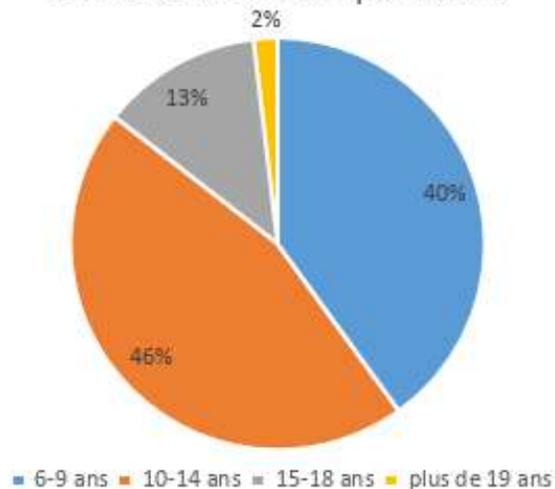
Fédération française Rugby	62
Fédération française Sauvetage et Secourisme	1
Fédération française Ski	1
Fédération française Spéléologique	1
Fédération française Sport Adapté	4
Fédération française Sports de Glace	8
Fédération française Sports pour tous	4
Fédération française Squash	1
Fédération française Surf	2
Fédération française Taekwondo et Disciplines associées	6
Fédération française Tennis	147
Fédération française Tennis de Table	54
Fédération française Tir	13
Fédération française Tir à l'Arc	8
Fédération française Twirling Bâton	4
Fédération française Voile	8
Fédération française Volley	30
Fédération Nationale Offices Municipaux du Sport	2
Fédération Nationale Sport en Milieu Rural	5
Fédération Sportive des ASPTT	8
Fédération Sportive et Culturelle de France	10
Fédération Sportive et Gymnique du Travail	3
Union française Oeuvres Laïques d'Education Physique	23
Union Nationale Sportive Léo Lagrange	1
(vide)	
<b>Total général</b>	<b>2386</b>

## Inscrits 2022 QPV

Étiquettes de lignes	Eligibles en QPV	Part des éligibles au dispositif en QPV	Bénéficiaires QPV	Bénéficiaires Filles QPV	Bénéficiaires Garçons QPV	Taux de recours en QPV	Part des bénéficiaires Filles en QPV
☐ Provence-Alpes-Côte d'Azur	47 931	9,4%	6 189	2 117	4 072	12,9%	34,2%
Alpes-de-Haute-Provence	461	3,1%	66	20	46	14,3%	30,3%
Alpes-Maritimes	3 827	4,4%	591	196	395	15,4%	33,2%
Bouches-du-Rhône	30 126	13,5%	3 630	1 313	2 317	12,0%	36,2%
Hautes-Alpes	47	0,4%	8	2	6	17,0%	25,0%
Var	4 910	4,7%	621	189	432	12,6%	30,4%
Vaucluse	8 560	12,3%	1 273	397	876	14,9%	31,2%
<b>Total général</b>	<b>543 306</b>	<b>8,1%</b>	<b>69 436</b>	<b>24 867</b>	<b>44 569</b>	<b>12,8%</b>	<b>35,8%</b>

## Age des bénéficiaires 2022

Bénéficiaires Pass'sport 2022



## Nombre de clubs (affiliations) et poids sur le territoire

## Perspectives 2023

Engagement du CNOSF par le biais d'une convention:

- Augmenter le nombre de clubs sportifs fédérés accueillant un ou plusieurs jeunes éligibles au Pass'Sport pour compter à la fin de la campagne 2023, un objectif de 100 000 clubs fédérés partenaires
- Communiquer régulièrement sur le dispositif en direction des clubs fédérés ;
- Accompagner de manière personnalisée les fédérations et par le réseau de référents, les clubs fédérés

Hypothèses d'objectifs

	Population éligible	Nombre d'allocataires effectifs 2022	Taux de recours	Hypothèse régionale 26,4%
04	14663	3246	22,14%	3871
05	11776	3259	27,67	3258
06	87877	15941	18,14	23112
13	223471	34757	15,55	58996
83	104398	18241	17,47	27561
84	69738	13437	19,27	18411
REGION	511923	88881		135209

## Point structures CNOSF au 5 septembre

Agréments et affiliations	Nbre de N° SIRET
<input type="checkbox"/> Agrément JEP	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
<input type="checkbox"/> Fédération française Athlétisme	38
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
<input type="checkbox"/> Fédération française Badminton	66
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5
<input type="checkbox"/> Fédération française Basketball	319
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14
<input type="checkbox"/> Fédération française Boxe	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Cyclisme	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Cyclotourisme	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Danse	15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3
Fédération Française de Hockey sur Glace	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
Fédération française de Kick Boxing, Muay thaï et Disciplines associées	16
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
Fédération française de Savate Boxe Française et DA	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française du Sport Boules	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Echecs	11
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
Fédération française Education Physique et Gymnastique Volontaire	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1

<input type="checkbox"/> Fédération française Equitation	104
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6
<input type="checkbox"/> Fédération française Football	803
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52
<input type="checkbox"/> Fédération française Golf	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Gymnastique	37
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3
<input type="checkbox"/> Fédération française Handball	218
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16
Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et disciplines associées	133
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6
Fédération française Karaté et Disciplines associées	33
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Lutte	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
Fédération française Montagne et Escalade	17
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Natation	30
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5

<input type="checkbox"/> Fédération française Rugby	62
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4
<input type="checkbox"/> Fédération française Spéléologique	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Sport Adapté	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Squash	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<input type="checkbox"/> Fédération française Tennis	147
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19
<input type="checkbox"/> Fédération française Tennis de Table	54
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
<input type="checkbox"/> Fédération française Tir à l'Arc	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
<input type="checkbox"/> Fédération française Voile	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
<input type="checkbox"/> Fédération française Volley	30
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4
<input type="checkbox"/> Fédération Sportive des ASPTT	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
Fédération Sportive et Gymnique du Travail	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
Union française Oeuvres Laïques d'Education Physique	23
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
<input type="checkbox"/> Union Nationale Sportive Léo Lagrange	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1

## Point structures PACA au 18 septembre

+ de 1200 bénéficiaires par jour

FEDERATION	Region
Montagne escalade	91
Gymnastique	462
Sport adapté	22
Golf	1
Planeur ULM	0
FSGT	138
Savate boxe française	43
Hockey sur gazon	0
Motocyclisme	0
Rugby	181
Cyclotourisme	16
ski	0
ufolep	204
natation	478

FEDERATION	Region
Athlétisme	180
Aviron	8
Basket	599
Foot	5828
Boxe	86
handball	432
Tennis	606
Judo	508
Triathlon	3
Voile	27
Sport de boule	3
Danse	205
Cyclisme	8
Handisport	5

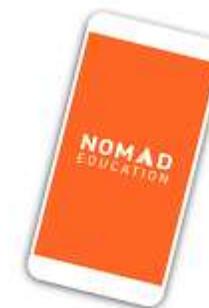


## PLAN DE COMMUNICATION



## Campagne de communication nationale

- Un plan média radio sur Deezer et Spotify entre fin juillet et mi août;
- Une campagne display sur Instagram et Facebook démarrée au 13 août;
- Une communication national avec Decathlon et Konbini démarrée fin août;
- Une communication sur nomade éducation avec des notifications et SMS pour les jeunes qui démarre mi septembre;
- Communication via Pronote pour les collèges;
- Communication par spot radio démarrée en août



**Konbini®**



## Campagne de communication nationale.

Le CNOSF diffuse aux fédérations les outils de communication élaborés par le Ministère.

Il mobilise à travers son réseau territorial les clubs à travers des réunions d'information en distinguant :

- Les clubs déjà mobilisés lors des années précédentes ;
- Les clubs ayant déjà créé un compte Asso mais qui n'ont pas accueilli de jeunes éligibles au Pass'Sport 2022 ;
- Les clubs qui n'ont pas encore procédé à la création d'un compte Asso ni accueilli de jeunes éligibles au Pass'Sport.

Il veille, en mobilisant les fédérations et son réseau territorial, à ce que les clubs fédérés ayant pris des adhésions ou des licences entre juin et août 2023, informent leurs licenciés de la possibilité de bénéficier de la réduction au Pass'Sport.

Il s'assure qu'une communication soit faite par son réseau territorial et les fédérations en direction du grand public dans le cadre des actions de rentrée

Le CNOSF est ainsi en charge, avec son réseau territorial de l'animation du dispositif Pass'Sport auprès du mouvement fédéral et de ses clubs fédérés

---

## Campagne de communication régionale

Dans le but d'étendre le dispositif, nous avons axés nos efforts dans un premier temps sur la recherche de **diversification des publics** en prenant en comptes les nouveautés 2023.

Dans un second temps, nous avons travailler sur **la communication** du dispositif en s'appuyant sur les informations et contacts déjà existants tout en jouant sur les évènements marquant de la saison liée au sport (coupe du monde de rugby, JOP).

### La diversification des publics:

- **Renforcer les manques de 2022** ( étudiants boursiers, public féminin, résidents QPV, public handisport);
- **Identifier les nouveaux publics** ( structures de loisirs sportifs marchands)
- **Identifier les publics à sur-représentation régionale** (voile, canoe-kayak, FFESSM, pétanque);
- **Elargir la communication:** maisons sport santé, ESRI, ACM, MDQ, PIJ, Maisons des solidarités, établissements sanitaires, ESAT, foyers....



## Campagne de communication régionale

2 temps forts de communication:

- Septembre et tous les événements de rentrée
- Octobre: campagne de relance, après une période de flottement généralement observée de par les antériorités du dispositif

### Renforcer les réseaux

- **Reprendre les participants existants** ( relance des associations partenaires et identifications des fédérations avec fort taux de licenciés);
- **Webinaires dans chaque département**
- **Créer des événements**
- **Participer à des événements:** coupe du monde de rugby
- Communiquer sur le dispositif avec les établissements partenaires des 2h en plus au collège
- Affichages/Flyers à disposition



## PLANNING DU DISPOSITIF

**1er juin** : Début du dispositif.

**Juillet/aout puis relance octobre** : campagne de communication nationale radio et digitale et campagne régional.

**1er aout** : Début de l'assistance avec une messagerie annonçant l'envoi des codes fin aout →

**28/30 aout** : Envoi des codes → 1/09: les codes Pass'Sport ont été transmis aux 6 300 000 bénéficiaires

**28 aout** : ouverture de l'assistance externe téléphone / courriel.

**1er septembre** : ouverture du CompteAsso (possiblement ouverture en parallèle des codes sauf si problème technique).

**Fin septembre** : Premier vague de paiement (dossiers vérifiés au 15/9).

**31 décembre** : Fin du dispositif et fermeture du CompteAsso.

**Fin janvier** : Dernière vague de paiement.

**31 janvier** : Fermeture de l'assistance.

**Février – Mars** : paiement des dossiers à anomalies

---

## Le rôle des structures.

- ✓ **Faire une communication générale** en apposant dans vos structures l’affiche informant de la reconduction du Pass’Sport et celle rappelant les publics bénéficiaires et faire une information sur votre site web.
- ✓ **Informé individuellement chaque jeune** en demandant lors de l’inscription s’ils sont éligibles au Pass’Sport.
- ✓ **Appliquer immédiatement la déduction de 50 euros** lors de l’inscription contre la remise du code individuel du bénéficiaire.
- ✓ Pour les inscriptions avant la remise du code, vous pouvez appliquer la déduction et **demandé un chèques de caution de 50 euros** qui sera restitué lors de la transmission du code Pass’Sport.
- ✓ **Faire la demande de remboursement** des Pass’Sport sur LCA avant le 31 décembre 2023.



Ajouter un bénéficiaire Pass'Sport

Effectuer une recherche à partir du numéro du bénéficiaire.

**VALIDER**

Vérifier les informations

Nom	N° Pass'Sport
<b>DUJARDIN</b>	<b>TEST-2022</b>
Prénom	Date de naissance
<b>JEAN</b>	<b>30/01/2006</b>
Adresse	Genre
3 RUE DE LA GARENNE 27530 - CROTH	M
Fédération d'affiliation ou agrément éligible	
<input type="text" value="FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE"/>	
Ajouter une nouvelle Fédération d'affiliation éligible au Pass'Sport	
<b>ENREGISTRER</b>	



## ANNEXES

- ✓ Chartes d'engagement
  - ✓ Chiffres clé PACA
  - ✓ Timeline.
  - ✓ Données QPV
  - ✓ **Affiches supports de communication (disponibles en support papier si demande à [drajes-paca-passsports@region-academique-paca.fr](mailto:drajes-paca-passsports@region-academique-paca.fr)**
-



### CHARTRE D'ENGAGEMENT

à destination des structures lucratives du loisir sportif marchand (non affiliées à une fédération sportive agréée) adhérentes à USC, COSMOS ou Active-FNEAPL

La pratique d'une activité physique et sportive régulière est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de réduire la sédentarité et l'inactivité physique, qui se traduisent par un risque accru de contracter des maladies cardiovasculaires. Or, la pratique sportive est insuffisante chez les jeunes (deux tiers des adolescents ne pratiquent pas suffisamment), phénomène accentué par les inégalités sociales.

En réponse, l'Etat mobilise 100 M€ en 2023 pour soutenir, avec le dispositif Pass'Sport, la pratique sportive de plus de 6 millions de jeunes de 6 à 30 ans, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou encore d'une bourse étudiante de l'Etat. Le Pass'Sport est une réduction de 50€ sur le cout de l'inscription, remboursé par l'Etat à la structure.

En association avec l'USC, le COSMOS, Active FNEAPL et le mouvement sportif, l'Etat autorise l'utilisation du Pass'Sport pour payer tout ou partie du coût d'une adhésion dans une structure du secteur du loisir sportif marchand, France entière à l'ensemble des bénéficiaires éligibles au Pass'Sport (sous réserve des règles notamment d'âge, propres à chaque activité) et relevant d'un des codes de la nomenclature des activités françaises (NAF) suivants :

- 9311Z : gestion d'installations sportives ;
- 9312Z : activités clubs de sports ;
- 9329Z : autres activités récréatives et de loisirs ;
- 9313Z : activités des centres de culture physique ;
- 8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;
- 6420Z : activités des sociétés holding ;

Le signataire de la présente charte s'engage à :

- Proposer une offre portant sur une pratique dans la durée, d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 10 séances pour des « tickets ». Cette offre, proposée à un tarif réduit, doit être de qualité au moins équivalente à celle des autres adhérents ne bénéficiant pas de réduction. Les offres commerciales sont encouragées (par exemple : 12 séances au prix de 10). Seuls les abonnements souscrit du 1er juin

### CHARTRE D'ENGAGEMENT

à destination des structures lucratives du loisir sportif marchand (non affiliées à une fédération sportive agréée) non adhérentes à USC, COSMOS ou Active-FNEAPL

La pratique d'une activité physique et sportive régulière est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de réduire la sédentarité et l'inactivité physique, qui se traduisent par un risque accru de contracter des maladies cardiovasculaires. Or, la pratique sportive est insuffisante chez les jeunes (deux tiers des adolescents ne pratiquent pas suffisamment), phénomène accentué par les inégalités sociales.

En réponse, l'Etat mobilise 100 M€ en 2023 pour soutenir, avec le dispositif Pass'Sport, la pratique sportive de plus de 6 millions de jeunes de 6 à 30 ans, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou encore d'une bourse étudiante de l'Etat. Le Pass'Sport est une réduction de 50€ sur le cout de l'inscription, remboursé par l'Etat à la structure.

En association avec l'USC, le COSMOS, Active FNEAPL et le mouvement sportif, l'Etat autorise l'utilisation du Pass'Sport pour payer tout ou partie du coût d'une adhésion dans une structure du secteur du loisir sportif marchand, France entière à l'ensemble des bénéficiaires éligibles au Pass'Sport (sous réserve des règles notamment d'âge, propres à chaque activité) et relevant d'un des codes de la nomenclature des activités françaises (NAF) suivants :

- 9311Z : gestion d'installations sportives ;
- 9312Z : activités clubs de sports ;
- 9329Z : autres activités récréatives et de loisirs ;
- 9313Z : activités des centres de culture physique ;
- 8551Z : enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;
- 6420Z : activités des sociétés holding ;

Le signataire de la présente charte s'engage à :

- Proposer une offre portant sur une pratique dans la durée, d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 10 séances pour des « tickets ». Cette offre, proposée à un tarif réduit, doit être de qualité au moins équivalente à celle des autres adhérents ne bénéficiant pas de réduction. Les offres commerciales sont encouragées (par exemple : 12 séances au prix de 10). Seuls les abonnements souscrit du 1er juin au 31 décembre 2023 sont éligibles. Le Pass'Sport ne s'applique pas aux

## LISTE DES FEDERATIONS AGREEES ELIGIBLES

### ***Fédérations olympiques et paralympiques***

1. Fédération française d'athlétisme
  2. Fédération française d'aviron
  3. Fédération française de badminton
  4. Fédération française de basketball
  5. Fédération française de boxe
  6. Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie
  7. Fédération française de cyclisme
  8. Fédération française de danse
  9. Fédération française de football
  10. Fédération française de golf
  11. Fédération française de gymnastique
  12. Fédération française de handball
  13. Fédération française de hockey
  14. Fédération française de hockey sur glace
  15. Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées
  16. Fédération française de la montagne et de l'escalade
  17. Fédération française de lutte
  18. Fédération française de natation
  19. Fédération française de pentathlon moderne
  20. Fédération française de roller et skateboard
  21. Fédération française de rugby
  22. Fédération française de ski
  23. Fédération française de surf
  24. Fédération française de taekwondo et disciplines associées
  25. Fédération française de tennis
  26. Fédération française de tennis de table
  27. Fédération française de tir
  28. Fédération française de tir à l'arc
  29. Fédération française de triathlon et disciplines enchainées
  30. Fédération française de voile
  31. Fédération française de volley
  32. Fédération française d'équitation
  33. Fédération française des sports de glace
  34. Fédération française d'escrime
  35. Fédération française d'haltérophilie, musculation
  36. Fédération française du sport adapté
  37. Fédération française handisport
-

## LISTE DES FEDERATIONS AGREEES ELIGIBLES

### ***Fédérations unisport***

1. Fédération française aéronautique
  2. Fédération française d'hélicoptère
  3. Fédération française d'aéromodélisme
  4. Fédération française d'aérostation
  5. Fédération française d'aïkido et de budo
  6. Fédération française d'aïkido, d'aïkibudo et affinitaires
  7. Fédération française de ballon au poing
  8. Fédération française de ball-trap
  9. Fédération française de baseball, softball
  10. Fédération française de billard
  11. Fédération française de bowling et de sport de quilles
  12. Fédération française de char à voile
  13. Fédération française de course camarguaise
  14. Fédération française de course d'orientation
  15. Fédération française de cyclotourisme
  16. Fédération française de flying disc
  17. Fédération française de football américain
  18. Fédération française de force
  19. Fédération française de javelot tir sur cible
  20. Fédération française de jeu de balle au tambourin
- Fédération française de jeu de paume
  - Fédération française de joute et sauvetage nautique
  - Fédération française de karaté et disciplines associées
  - Fédération française de Kick Boxing, Muay Thaï et disciplines associées
  - Fédération française de la course landaise
  - Fédération française de la randonnée pédestre
  - Fédération française de longue paume
  - Fédération française de motocyclisme
  - Fédération française de parachutisme
  - Fédération française de pelote basque
  - Fédération française de pétanque et jeu provençal
  - Fédération française de planeur ultraléger motorisé
  - Fédération française de polo
  - Fédération française de pulka et traineau à chiens
  - Fédération française de rugby à XIII
  - Fédération française de sauvetage et de secourisme
  - Fédération française de savate, boxe française et disciplines associées
  - Fédération française de ski nautique et de wakeboard
-

## LISTE DES FEDERATIONS AGREEES ELIGIBLES

### ***Fédérations unisport***

Fédération française de spéléologie  
Fédération française de squash  
Fédération française de vol en planeur  
Fédération française de vol libre  
Fédération française des échecs  
Fédération française des pêches sportives  
Fédération française des sports de traîneau, de ski/vtt joëring et de canicross  
Fédération française d'études et sports sous-marins  
Fédération française du sport automobile  
Fédération française du sport boules  
Fédération française motonautique  
Fédération française sportive de twirling bâton  
Fédération nautique de pêche sportive en apnée  
Fédération des sports et loisirs canins  
Fédération des arts énergétiques et martiaux chinois  
Fédération de voitures radio commandées  
Fédération de double dutch  
Fédération de boxe américaine et disciplines associées

### ***Fédérations multisports et affinitaires***

1. Fédération des clubs de la défense
2. Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire
3. Fédération française des clubs alpins et de montagne
4. Fédération française des clubs omnisports (FFCO)
5. Fédération française des sports populaires
6. Fédération française du sport d'entreprise
7. Fédération française du sport travailliste (FFST)
8. Fédération française du sport universitaire
9. Fédération française culturelle et sportive maccabi
10. Fédération française omnisports des personnels de l'éducation nationale de la jeunesse et sports
11. Fédération française sports pour tous
12. Fédération Nationale des Offices municipaux des sports (FNOMS)
13. Fédération nationale du sport en milieu rural
14. Fédération sportive de la police nationale
15. Fédération sportive des ASPTT
16. Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (USGEL)
17. Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
18. Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
19. UCPA
20. Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
21. Union nationale des clubs universitaires (UNCU)
22. Union nationale sportive Léo Lagrange

---

## LISTE DES FEDERATIONS AGREEES ELIGIBLES

Unss ET usep NE SONT PAS ELIGIBLES

Retraite sportive n'a pas le public

Federations sportives de danse (FSD), fédération sportive de cirques, fédération européenne de karaté ... ne sont pas nos fédérations

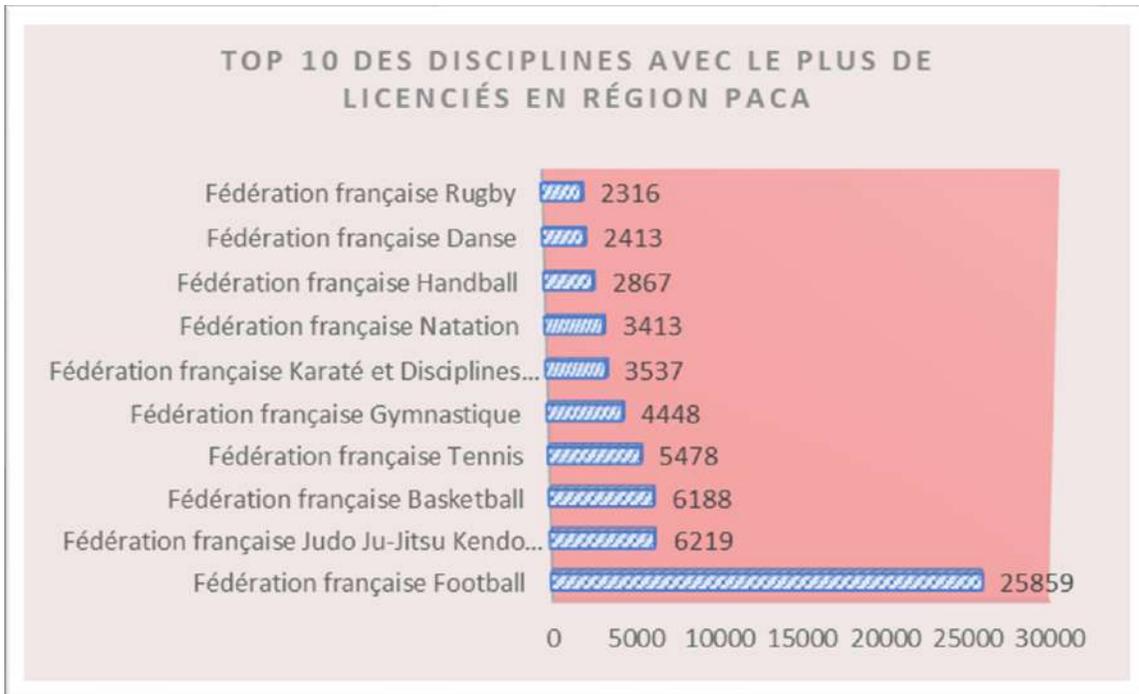
Le dispositif est réservé aux clubs → les fédérations, comités départementaux, régionaux ne sont pas éligibles.

EXCEPTION: pour le comité handisport (ne délivre pas de licence donc pratique en club (vérifier au cas par cas), pour la comité sport adapté (certains peuvent porter la pratique à l'année avec certains centres), comités ufolep (certains sont labélisés sport santé et portent une cativité à l'année mais c'est bien la fédération sportive qui émet l'attestation et non la ligue de l'enseignement)

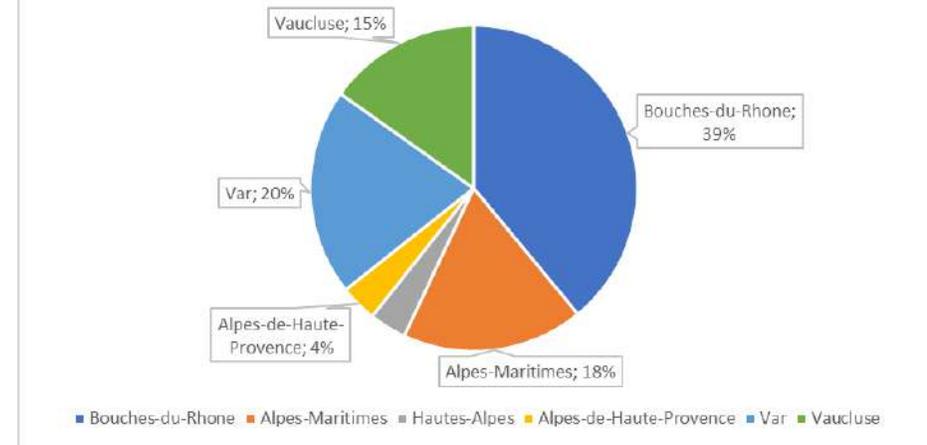
---

## Chiffres clefs PACA 2022

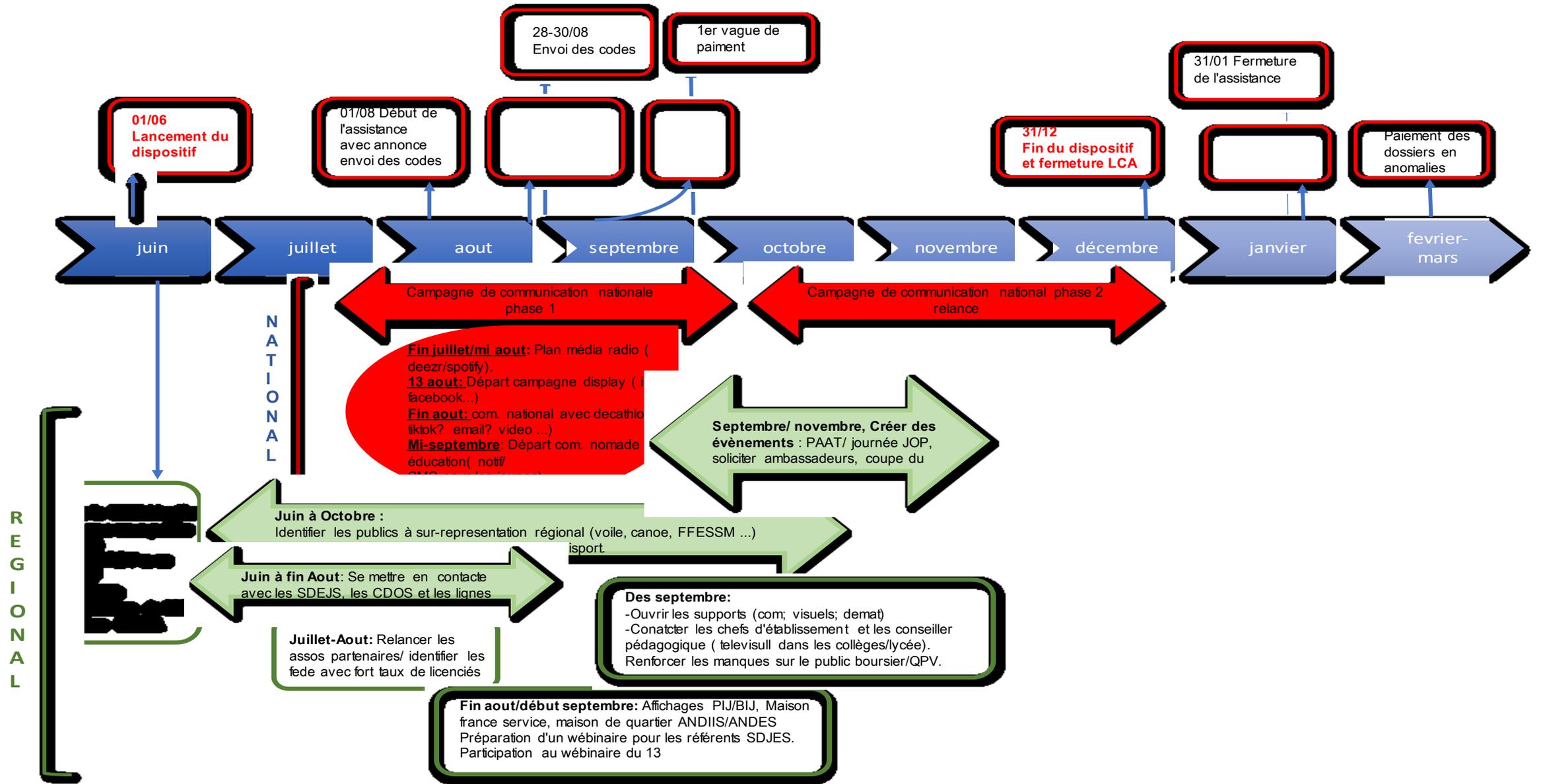
La région PACA correspond à 7,28% de licenciés sur l'ensemble du territoire national avec un total de 88881 licenciés en 2022.



Part de la population licenciée dans la région PACA



# TIMELINES 2023/2024



## Perspectives QPV 2023

### Nombres de personnes recevant des aides de la CAF en QPV.

<b>NB PERSONNES</b>	<b>371 764</b>
NB ENFANTS TT	154 648
<b>6-11 ans</b>	<b>39 435</b>
11-15 ans	30 311
<b>15-18 ans</b>	<b>20 568</b>
18-25 ans	18 093
<b>TOTAL SUR LA TRANCHE D'AGE</b>	<b>108 407</b>

Au 31/12/2019 . Par la DREETS.

3 842 étudiants résidents en QPV et ayant droits à une aide de la caf (INSEE)

### Part de la population résidents en QPV dans la région PACA.

INDICATEUR	VAUCLUSE	VAR	BOUCHES-DU-RHON	ALPES-MARITIM	HAUTES-ALPES	ALPES DE HAUTE PROVENC	PACA
QPV	22	21	65	16	1	3	128
<b>PART DES QPV France</b>	<b>1,70%</b>	<b>1,60%</b>	<b>5%</b>	<b>1,20%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,20%</b>	<b>9,90%</b>
NB HABITANTS EN QPV	64064	59797	314254	63802	1316	7069	510302
<b>PART DE LA POP DU DEP</b>	<b>11,40%</b>	<b>5,60%</b>	<b>15,40%</b>	<b>5,90%</b>	<b>0,90%</b>	<b>4,30%</b>	<b>10,10%</b>

La population française est estimée à 64 844 037 habitants dont 4 939 369 en QPV.

La région PACA accueille 5 052 832 habitants dont 510 302 en QPV soit 10,1% de la population de la région et 9,9% de la population des QPV de France.

# PASS SPORT

revient pour la  
saison 2023-2024

**Bénéficiez d'une déduction  
de 50 euros dans  
un club sportif éligible !**

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)



# PASS SPORT

revient pour la  
saison 2023-2024

**Bénéficiez d'une déduction de 50 €  
dans un club sportif éligible !**

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)



# PASS SPORT

Moins de 18 ans ?  
Envie de faire du sport à la rentrée ?  
**Bénéficiez d'une déduction de 50 €** pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo: iStock



# PASS SPORT

Vous êtes étudiant boursier ?  
Envie de faire du sport à la rentrée ?  
**Bénéficiez d'une déduction de 50 €** pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo: iStock



# PASS SPORT

Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?  
**Bénéficiez d'une déduction de 50 €** pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo: iStock



# PASS SPORT

Vous avez moins de 30 ans  
et vous êtes en situation de handicap ?  
**Bénéficiez d'une déduction de 50 €** pour votre  
inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)



# PASS SPORT

Vous avez moins de 30 ans  
et vous êtes en situation de handicap ?  
**Bénéficiez d'une déduction de 50 €** pour votre  
inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)



# PASS SPORT

Vous avez moins de 30 ans  
et vous êtes en situation de handicap ?  
**Bénéficiez d'une déduction de 50 €** pour votre  
inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur  
[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)